



## BIENTÔT 16 ANS ! PENSEZ AU RECENSEMENT



**QUI ?** Tous les jeunes Français dès 16 ans

### POURQUOI ?

- Pour être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC),
- Pour être autorisé à s'inscrire aux examens et concours de l'état (Permis de conduire, BAC, CAP, BEP etc.)
- Et être inscrit sur les listes électorales à 18ans.

### COMMENT ?

- A la mairie de votre domicile munit d'un justificatif de domicile, d'une pièce d'identité et du livret de famille.
- Par internet, sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

Le recensement est une **étape obligatoire**. Tous jeune Français, dès 16 ans doit se faire recenser pour être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

A l'issue de celui-ci, il reçoit **une attestation lui permettant notamment de s'inscrire aux examens et concours de l'État** tel que le permis de conduire, le Baccalauréat, le CAP, le BEP etc... en attendant la délivrance du certificat individuel de participation à la journée d'Appel.

Ce recensement permet également **l'inscription d'office sur les listes électorales** des jeunes dès leurs 18 ans.

Pour procéder au recensement, il vous suffit de vous rendre à **la mairie de votre domicile**, en compagnie du jeune à recenser, munit de sa pièce d'identité, d'un justificatif de domicile et du livret de famille, ou, **par internet** sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) en créant votre compte et en numérisant vos documents vous pourrez ensuite procéder à votre recensement en ligne.

**Pour plus d'informations n'hésitez pas à nous contacter :**

Mairie de Broué  
02 37 43 20 12

[mairiedebroue@wanadoo.fr](mailto:mairiedebroue@wanadoo.fr)